

La 10^e réunion des ministres des Finances des pays pauvres très endettés (PPTE) s'est tenue à Washington le 1^{er} octobre 2004, sous la présidence conjointe de S. E. Donald KABERUKA, ministre des Finances et de la Planification économique du Rwanda et de S. E. Javier CUEVAS ARGOTE, ministre des Finances de la Bolivie. Plusieurs autres ministres PPTE ont pris part ou ont été représentés à la réunion au cours de laquelle des recommandations importantes ont été formulées en vue d'améliorer l'allègement de la dette publique, d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de financer la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (ODM).

1) - Amélioration de la fourniture de l'allègement de la dette

Les ministres soutiennent vivement l'initiative du gouvernement britannique favorisant l'annulation du service de la dette dû aux institutions multilatérales jusqu'en 2015. Ils insistent sur le fait que toute proposition d'allègement de la dette devrait :

- effectivement dégager des ressources supplémentaires pour la réalisation des ODM. De la sorte, la réduction de la dette ne devrait pas être simplement contrebalancée par la diminution des flux des nouveaux financements ;
- envisager l'utilisation des réserves d'or du FMI comme moyen de préserver le caractère additionnel du financement offert. Dans ce contexte, les ministres ont souhaité que les réserves d'or du FMI soient utilisées pour financer l'allègement de la dette porté par les autres organisations ;
- préserver l'intégrité des institutions multilatérales de financement du développement ainsi que leurs capacités financières à long terme, en maintenant notamment les ressources de l'IDA et des guichets concessionnels des banques multilatérales de développement ;
- assurer la prévisibilité à long terme des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire ;
- garantir le traitement équitable de tous les PPTE. Dans cette perspective, les ministres ont recommandé que tous les PPTE – en particulier les pays situés entre les points de décision et d'achèvement – puissent bénéficier de la réduction de la totalité du service de leur dette en vue d'accélérer la réalisation de leurs programmes de lutte contre la pauvreté et celle des ODM. Cette disposition pourrait également s'étendre aux pays n'ayant pas encore été déclarés éligibles à l'initiative PPTE. Pour cette dernière catégorie de pays, les économies réalisées sur le service de la dette pourraient être investies dans un « fonds » auquel ils auraient accès une fois qu'ils auraient atteint le point de décision de l'initiative ;
- veiller au traitement équitable des PPTE et des pays qui ne le sont pas, en fournissant un appui substantiel à tous les pays très endettés et néanmoins non éligibles à l'initiative PPTE, sous la forme soit d'une réduction de dette, soit d'appuis budgétaires.

Les ministres renouvellent avec vigueur leur demande d'appui de la communauté internationale pour leur permettre de faire face aux poursuites judiciaires dont ils sont l'objet de la part de certains créanciers. À ce jour, 18 pays sont déjà confrontés à ces poursuites. À cet effet, les ministres :

- saluent la mise en place au sein du Commonwealth d'un mécanisme d'assistance rapide aux pays débiteurs membres qui sont exposés aux poursuites judiciaires. Ils souhaitent voir cette importante initiative s'étendre au-delà du Commonwealth ;
- interpellent la communauté internationale pour la mise en place SANS DÉLAI d'un fonds destiné au règlement de la dette croisée des pays très endettés et à faible revenu.

2) - Viabilité à long terme de la dette

Les ministres accueillent favorablement le réexamen par les institutions de Bretton Woods (IBW) de la viabilité à long terme de la dette des pays à faible revenu. Ils recommandent toutefois :

- une plus grande appropriation du processus par les pays débiteurs à travers la réalisation d'analyses et la définition, de manière participative, de leurs propres indicateurs de viabilité, en concertation entre les gouvernements et les sociétés civiles dans l'esprit de celle qui a guidé l'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ;
- la reconnaissance de la primauté du ratio du service de la dette rapporté aux recettes budgétaires dans l'analyse des problèmes relatifs à l'endettement. Les ministres soutiennent que leurs pays possèdent des données fiables relatives à leurs recettes budgétaires. L'utilisation de ces données, lorsqu'elles sont approuvées par le FMI, ne devrait en aucun cas émettre les efforts des pays en matière fiscale ;
- l'accélération des efforts des organisations indépendantes (non liées aux IBW) en matière de renforcement des capacités permettant de conduire de telles analyses ;
- que les seuils proposés soient ajustés pour tenir compte de la vulnérabilité des pays aux chocs exogènes ;
- la prise en compte de la dette intérieure et des seuils indicatifs de risques dans les analyses, pour permettre d'améliorer les décisions d'emprunt des pays à faible revenu ;
- une meilleure analyse des propositions relatives à l'inclusion, dans les programmes du FMI, de conditionnalités afférentes aux déficits budgétaires et aux seuils indicatifs de valeur actualisée (VA) afin de veiller à ce que ces limitations ne contraignent pas de manière excessive le financement pour la réalisation des ODM, mais contribuent plutôt à faciliter une plus grande mobilisation par les gouvernements des financements concessionnels.

3) - Financement des objectifs de développement pour le millénaire

Les ministres déplorent les faibles progrès enregistrés dans le renforcement de leurs capacités d'analyse des sources de croissance qui permettraient de réduire la pauvreté, du coût des dépenses relatives à la mise en œuvre des ODM et des meilleures pratiques en matière d'augmentation des capacités d'absorption des flux d'aide extérieure. Ils sollicitent l'appui des bailleurs de fonds pour soutenir les efforts indépendants pour la réalisation des analyses ci-dessus.

Les ministres soulignent la nécessité pour les bailleurs de fonds de redoubler leurs efforts pour confirmer les engagements pris en matière d'aide au Sommet de Monterrey. Ils

accueillent favorablement les avancées contenues dans les propositions du gouvernement britannique qui s'inscrivent dans le prolongement du Mécanisme de financement international (*IFF : International Financing Facility*). Ils souhaitent cependant que les autres bailleurs de fonds continuent de fournir une assistance extérieure additionnelle et flexible à travers la rapidité de ses décaissements et sous la forme d'appuis budgétaires.

Les ministres ont également déploré l'absence d'actions exhaustives devant leur permettant de protéger leurs pays des « chocs » qui constituent les contraintes principales à la réalisation des ODM. Ils soulignent qu'avec l'aide de la communauté internationale, leurs pays pourraient prendre plusieurs mesures efficaces pour éviter des chocs. Cependant, les ministres recommandent vivement aux IBW de prendre en compte tous les « chocs » potentiels dans leurs prévisions. Ils recommandent enfin à la communauté des donateurs de leur fournir suffisamment de fonds à décaissement rapide, et fortement concessionnels, pour accroître leur couverture contre ces chocs.